



MAIRIE DE MULSANNE

Conseil Municipal du 14 décembre 2011 - Compte rendu du maire

Dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée le Maire a informé des décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

Point 1 : Le Procès verbal du conseil municipal tenu le 16 novembre 2011 est approuvé. Il est consultable en mairie.

Point 2 : Les tarifs applicables pour l'année 2012 ont été approuvés sans augmentation par rapport à ceux de 2011.

Pour ce qui concerne la salle Edith PIAF les tarifs du vendredi seront identiques à ceux du samedi et dimanche. Les cautions à verser pour toute réservation ont été ramenées à 200€ au lieu de 900€ en 2011. Les tarifs de location de la vaisselle ont été diminués et ramenés à 15€ par tranche de 100 couverts. Le prix de l'ouverture du gaz est compris dans le prix de location.

Seuls les tarifs d'intervention des services municipaux ont été augmentés de 2%.

Point 3 : Le montant des subventions accordées aux associations ont été fixés :

| | |
|--|---------|
| Associations culturelles et festives : | 1563€ |
| Associations diverses nationales : | 1582€ |
| Associations sportives : | 14040€ |
| Ecoles primaires : | 16 109€ |

Point 4 : Le conseil a validé la cession, pour 100 000€, des terrains situés au 2 et 4 rue du Stade à la société NEXITY pour réaliser un programme de logements.

Point 5 : A la demande du trésorier municipal, le conseil a donné son accord pour passer en créances irrécouvrables 5 titres de paiement d'un montant de 208,56€.

Point 6 : Le Maire a été autorisé à engager des dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier 2012, avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits consommés en 2011.

Point 7 : Le Maire a été autorisé à engager des dépenses du chapitre fêtes et cérémonies dès le 1^{er} janvier 2012, avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits consommés en 2011.

Point 8 : La décision modificative n°1 a été adoptée. En fonctionnement, elle intègre l'augmentation prévue des recettes de la Taxe sur La Publicité Extérieure (TLPE) et de la taxe de séjour. La notification définitive des recettes de la CVAE et du versement au FNGIR est prise en compte. Les ventes de biens non prévues au budget primitif sont prises en compte.

En investissement les ajustements liés à la réalité de l'exécution de l'exercice sont intégrés : report de travaux sur 2012, état d'avancement des projets d'investissement sur la restauration de Flora Tristan et le stade de la Houssière.

Point 9 : L'avenant financier à la convention ville /centre socioculturel pour l'année 2012 a été approuvé.

Les moyens prévisionnels accordés pour les différentes actions sont de :

| | |
|---|---------|
| Action1 : Animation globale et coordination : | 60 130€ |
| Action2 : Animation du domaine enfance jeunesse : | 87 846€ |
| Action3 : Animation sociale et culturelle : | 8 720€ |

Point 10 : Le conseil a créé deux postes en Contrat Unique d'Insertion à 20 h semaine pour pouvoir le poste de l'accueil. Dans le cas où il serait impossible de trouver des personnes pour ces postes à 20h, un poste à 35h a aussi été créé. La régularisation des postes nécessaires se fera après le recrutement.

Point 11 : Pour permettre la promotion d'agents, le tableau des emplois a été modifié. Les postes non pourvus après les nominations seront supprimés.

Point 12 : Le conseil a pris acte des modifications des statuts du centre socioculturel votées lors de l'assemblée générale extraordinaire du samedi 10 décembre 2011. Les trois représentants de la commune ne seront plus membres de droit mais membres associés avec voix consultative

Point 13 : Dans le cadre de la réglementation, Le Maire a présenté les éléments à prendre en compte pour le débat d'orientation budgétaire

Les prévisions de l'Etat sont :

| | |
|------------------------------------|-------------------|
| Inflation : | +1,7 % hors tabac |
| Evolution PIB : | +1% |
| Progression de l'enveloppe normée: | +0,2% |

Pour la commune :

En fonctionnement :

Une baisse des dotations de l'Etat est attendue avec la baisse de la population légale.

Une légère augmentation des recettes de TH avec l'arrivée de nouveaux Habitants devrait être constatée.

Une augmentation de la subvention au CCAS est nécessaire.

En investissement :

Poursuite des travaux de la restauration Flora Tristan,

Poursuite des travaux stade de la Houssière,

Préau à Flora Tristan,

Bitumage du Parking de Flora Tristan,

Installation pour les jeunes.

Pour l'investissement nous serons conduits à emprunter à des taux supérieurs à ceux trouvés par le passé et sur des durées plus courtes.

Travaux LE MANS METROPOLE :

Les travaux prévus sur la commune de Mulsanne par La Métropole s'élèvent à 2 880 000€. Ils concernent l'éclairage, la voirie et l'assainissement dont la station d'épuration.

Point 14: Le conseil a adopté un vœu concernant le maintien des aides Européennes pour les associations caritatives afin quelles puissent, au-delà de 2014, poursuivre leurs actions dans des conditions satisfaisantes.

Séance levée à 22h 10

Informations diverses :

Prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 1 février 2012 à 20h avec le vote du budget primitif 2012.

Bonnes fêtes de Noël et du nouvel an à tous.



Le 16 décembre 2011
Le maire,
Jean Claude FERRÉ